



Communiqué à la profession

Paris, le 23 novembre 2016

Le SGACPR a mené cette année une première enquête de marché qui portait de manière exclusive et détaillée sur les dispositifs de qualité des données (QDD), de gouvernance des systèmes d'information (SI) et de gestion de la sécurité des SI des organismes d'assurance et réassurance. Plus de 300 organismes représentant près de 90 % du marché y ont répondu.

Cette enquête, dont les premiers résultats avaient été communiqués à la profession lors de la conférence du contrôle de juin, a permis de donner au SGACPR une vision globale sur ces thématiques, en particulier sur les enjeux croissants de la sécurité des systèmes d'information.

L'étude finale confirme les premières tendances. Ainsi, dans l'ensemble, les entreprises déclarent de bons niveaux de maturité.

Environ la moitié des organismes estiment bénéficier d'un degré satisfaisant de maturité en gestion **de la qualité de leurs données**. Toutefois, le dispositif de gouvernance dans ce domaine est encore perfectible, comme en attestent les dispositifs d'évaluation de la qualité qui ne couvrent pas l'ensemble du périmètre.

En ce qui concerne **la gouvernance du SI**, trois quarts des entreprises, représentant plus de 90% en chiffre d'affaires, déclarent disposer d'un niveau satisfaisant de maturité. Toutefois, une analyse des réponses sur le système de gestion des risques SI montre que ce dernier n'est pas aussi performant que les entreprises l'indiquent. Par ailleurs, seulement les deux tiers du marché (en part de chiffres d'affaires) jugent satisfaisante leur maturité en matière de pilotage des activités externalisées.

En matière de gouvernance de sécurité du SI, les entreprises déclarent un bon de niveau de maturité pour plus des trois quarts d'entre elles. La plupart disposent d'un responsable de la sécurité informatique, qu'il s'agisse d'une maîtrise d'œuvre ou d'une maîtrise d'ouvrage. La pratique de tests d'intrusion est largement répandue et les assureurs déclarent disposer de capacité à basculer ou de redémarrer les services critiques de leur SI.

Toutefois, alors qu'au moins 80% des entreprises déclarent avoir été victimes de cyber attaques principalement par usurpation d'identité ou par logiciel malveillant, plus d'un tiers des organismes n'ont pas encore mis en place un dispositif de recensement des types de cyberattaques qui les menacent.

Pour autant, la comparaison des réponses au présent questionnaire avec les constats dressés à l'issue des contrôles sur place de l'ACPR fait apparaître que nombre d'organismes surévaluent leur niveau de maturité en gouvernance et en gestion opérationnelle de la sécurité. La nouvelle enquête permettra en conséquence à l'Autorité d'approfondir le dialogue et d'enrichir les échanges sur ces thèmes avec les organismes. Les résultats individuels seront communiqués aux entreprises sur demande au SGACPR.

À propos de l'ACPR : Autorité administrative indépendante adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution est en charge de l'agrément et de la surveillance des établissements bancaires et d'assurance dans l'intérêt de leurs clientèles et de la préservation de la stabilité du système financier.